

Revenus et niveaux de vie des ménages agricoles en 2020

Une pauvreté monétaire des ménages agricoles en moyenne plus faible en Centre-Val de Loire qu'au niveau national mais qui cache de fortes disparités

Au sein des ménages agricoles, l'activité des exploitations n'est pas la principale source de revenus. En 2020 en Centre-Val de Loire, les bénéfices agricoles arrivent ainsi en 2^e position, après les autres revenus d'activité. Le taux de pauvreté monétaire des personnes de ces ménages est plus faible dans la région (13,3 %) que dans l'Hexagone (16,2 %), mais cette moyenne masque de fortes disparités selon la composition du ménage et le profil d'exploitation. La part de personnes vivant sous le seuil de pauvreté atteint ainsi 27,8 % quand l'exploitant agricole est le seul pourvoyeur de ressources du ménage. Le niveau de vie médian croît avec la taille économique de l'exploitation, passant de 23 400 € pour les microexploitations à 30 000 € pour les grandes. Les situations sont également très variables selon l'orientation technico-économique (OTEX) des exploitations, avec un niveau de vie médian supérieur pour les orientations végétales.

Les ménages agricoles (*définitions*) en Centre-Val de Loire (*champ*), composés d'un exploitant ou coexploitant et de l'ensemble des personnes qui résident habituellement avec lui, représentent 4,9 % de l'ensemble des ménages agricoles métropolitains en 2020, soit environ 18 700 ménages.

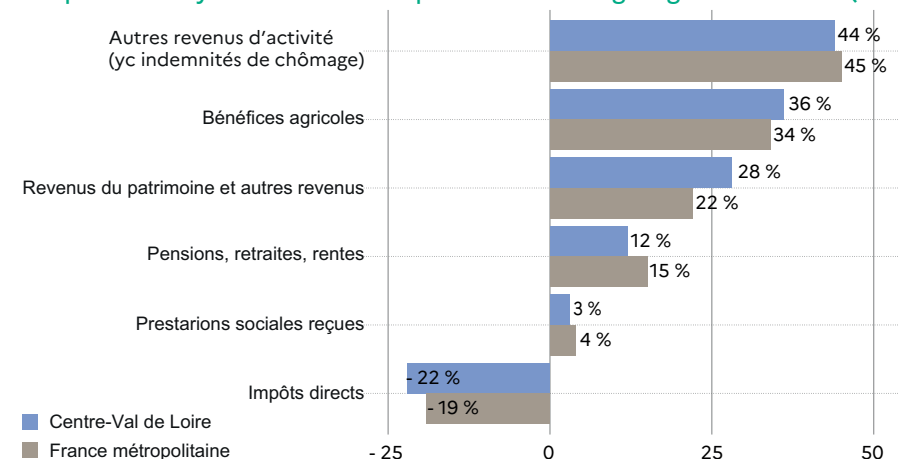
Les revenus agricoles sont par nature plus variables que d'autres revenus d'activité et dépendent beaucoup de facteurs conjoncturels. Dans la région en 2020, la production des grandes cultures a été réduite par la sécheresse mais a bénéficié de bons prix. Les vendanges ont été abondantes mais le vin a souffert de difficultés de commercialisation avec les confinements et les mesures sanitaires liés à la pandémie de Covid-19. Pour les éleveurs, l'année a été moins favorable globalement aux produits carnés qu'à la production laitière dont les prix ont continué de monter. Les éleveurs ont été pénalisés par le déficit fourrager dû au manque d'eau mais ont profité de la baisse du coût des intrants.

Les bénéfices agricoles représentent en moyenne 36 % du revenu disponible

En 2020, en Centre-Val de Loire, le revenu disponible (*définitions*) moyen des ménages agricoles s'élève à 56 900 €, soit 15 % de plus qu'en métropole (49 600 €). Au sein de ces ménages, l'activité agricole n'est pas la seule source de revenus des exploitants et de leur famille. Ainsi, en moyenne, 36 % du revenu disponible provient des bénéfices agricoles, 44 % des revenus d'autres activités (y compris les indemnités chômage), 12 % des pensions, retraites et rentes, 28 % des revenus

Graphique 1

Composition moyenne du revenu disponible des ménages agricoles en 2020 (en %)



Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles en France métropolitaine, dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

du patrimoine et 3 % de prestations sociales ; les impôts directs, déduits de ces ressources, représentent quant à eux 22 % du revenu disponible en moyenne¹.

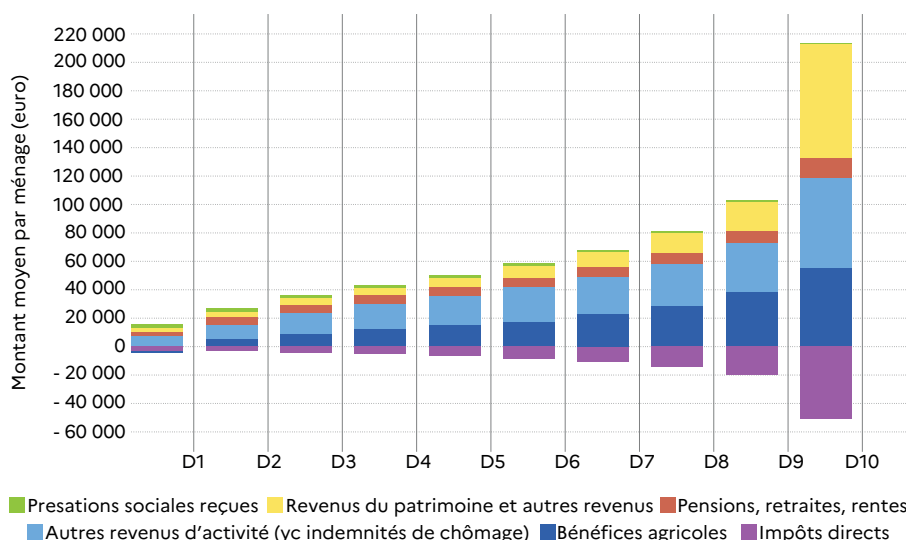
Les revenus d'activité hors bénéfices agricoles sont la principale source de revenus des ménages agricoles, en Centre-Val de Loire (44 %) comme en moyenne métropolitaine (45 %). Ces revenus sont essentiellement des salaires, 89 % en moyenne, perçus par l'exploitant lorsqu'il est pluriactif ou salarié de l'exploitation, ou par les autres membres de son ménage qui ne sont pas nécessairement agriculteurs. Le reste est issu des bénéfices industriels ou commerciaux (8 %) réalisés grâce à des activités connexes à celles de l'exploitation ou via d'autres structures, et des indemnités chômage perçues par les membres du ménage (3 %).

Importants dans le secteur agricole, les revenus du patrimoine ont un poids nettement plus élevé dans le revenu disponible des ménages agricoles que dans l'ensemble des ménages. En Centre-Val de Loire, la contribution de ces revenus est de 28 % pour les ménages agricoles, contre 8 % pour l'ensemble des ménages régionaux. Du fait de la prédominance des grandes cultures dans la région, et donc d'exploitations étendues (115 ha en moyenne contre 69 ha au niveau métropolitain), la part des revenus du patrimoine dans le revenu disponible est encore plus importante qu'en moyenne nationale (22 %), les revenus du foncier étant une partie des revenus du patrimoine.

Les pensions, retraites et rentes sont non négligeables pour les ménages agricoles dans la mesure où les exploitants agricoles sont plus âgés que les autres actifs et grâce à la possibilité du cumul emploi-retraite. Ces revenus représentent une part moins importante du revenu disponible en Centre-Val de Loire (12 %) que dans l'Hexagone (15 %). Il en est de même pour les prestations sociales représentant respectivement 3 % et 4 %.

Graphique 2

Composition moyenne du revenu disponible des ménages agricoles en 2020 (en €), selon la position dans la distribution du niveau de vie en Centre-Val de Loire



Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution du niveau de vie ; 10 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à D1 ; 90 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à D9.

Note de lecture : les 10 % de ménages agricoles ayant le niveau de vie le plus élevé ont perçu en moyenne 55 500 € au titre des bénéfices agricoles en 2020.

Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles en Centre-Val de Loire, dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Tableau 1

Composition moyenne du revenu disponible des ménages agricoles en 2020 (en %), selon la position dans la distribution du niveau de vie en Centre-Val de Loire

Dixième de niveau de vie	Bénéfices agricoles	Autres revenus d'activité (yc indemnités de chômage)	Pensions, retraites, rentes	Revenus du patrimoine et autres revenus	Prestations sociales reçues	Impôts directs
< à D1	-12	66	25	26	20	-25
D1 à D2	25	42	21	15	10	-13
D2 à D3	29	46	17	15	7	-14
D3 à D4	33	46	16	14	5	-14
D4 à D5	35	47	16	15	4	-15
D5 à D6	36	49	13	17	3	-17
D6 à D7	40	45	12	18	2	-18
D7 à D8	43	44	11	21	2	-21
D8 à D9	46	42	10	25	1	-24
> à D9	34	39	8	50	0	-31
Ensemble	36	44	12	28	3	-22

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution du niveau de vie ; 10 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à D1 ; 90 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à D9.

Note de lecture : le revenu disponible des 10 % de ménages agricoles ayant le niveau de vie le plus élevé est composé à 34 % de bénéfices agricoles en 2020.

Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles en Centre-Val de Loire, dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Les 30 % les plus aisés perçoivent presque 75 % des revenus du patrimoine

Au-delà de la moyenne, le niveau de revenu disponible et sa répartition en différents types de ressources pour les ménages agricoles varient beaucoup selon la position du ménage dans la distribution du niveau de vie (*définitions*).

Si les revenus d'activité (y compris les indemnités de chômage) représentent toujours plus de 50 % du revenu disponible, ce poids croît à mesure que le niveau de vie augmente : de 54 % pour les 10 % des ménages du 1^{er} dixième de niveau de vie (c'est-à-dire ceux en dessous du 1^{er} décile) à 88 % pour ceux du 9^e dixième (entre D8 et D9). Par rapport à ces derniers,

pour les 10 % de ménages les plus aisés, la contribution des revenus d'activité baisse à 73 %, plus avec le recul des bénéficiaires agricoles (-12 points) qu'avec celui des autres revenus d'activité (-3 points). Les bénéficiaires agricoles, qui suivent la même tendance que l'ensemble des revenus d'activité, se distinguent en région par leur contribution négative au revenu disponible des 10 % les moins aisés, alors qu'ils y contribuent, certes faiblement avec seulement 4 %, mais positivement en moyenne nationale. Les bénéficiaires agricoles ne représentent donc en moyenne jamais plus de la moitié des ressources des ménages agricoles (déduction faite des impôts directs), quelle que soit la position dans la distribution du niveau de vie. Le Centre-Val de Loire se distingue par la part importante de bénéficiaires agricoles négatifs. Avec 12 % des ménages concernés, la région se classe en 2^e position, ex-aequo avec la Normandie et la Nouvelle-Aquitaine, et derrière l'Île-de-France (13 %)². En moyenne métropolitaine, la part des bénéficiaires négatifs est de 10 %. En incluant également les bénéficiaires agricoles nuls, la part atteint 24 % dans la région (encadré) et est équivalente à la moyenne métropolitaine (23 %).

À mesure que le niveau de vie augmente, les ressources des ménages agricoles sont de moins en moins complétées par l'apport de pensions, retraites et rentes (leur part passe de 25 % pour les ménages du 1^{er} dixième de niveau de vie à 8 % pour ceux du 10^e) ou par des prestations sociales (de 20 % à 0 %). À l'inverse, les ressources sont de plus en plus réduites par le prélèvement d'impôts directs, mais seulement à partir du 2^e dixième : 25 % pour le 1^{er} dixième puis en augmentation constante entre le 2^e dixième (13 %) et les 10 % les plus aisés (31 %). La contribution des revenus du patrimoine est plus importante aux niveaux de vie extrêmes : 26 % pour le 1^{er} dixième,

25 % pour le 9^e dixième et 50 % pour les 10 % les plus aisés. Ces derniers perçoivent ainsi 51 % de l'ensemble des revenus du patrimoine des ménages agricoles, et les 30 % les plus aisés presque 75 %.

Les écarts de niveau de vie des ménages agricoles en Centre-Val de Loire sont plus marqués qu'en moyenne nationale

Le revenu disponible est en moyenne plus élevé, mais la dispersion plus marquée, dans la région qu'en moyenne nationale. En Centre-Val de Loire, le revenu disponible varie de 11 300 € en moyenne pour le premier dixième de niveau de vie à 162 600 € en moyenne pour le dernier dixième, alors qu'en métropole le revenu disponible varie de 10 800 € à 131 400 €. Au sein des ménages agricoles de la région, la moitié des personnes ont un niveau de vie (*définitions*) inférieur à 25 400 € en 2020, une valeur médiane supérieure à celle de l'Hexagone (22 800 €). La dispersion du niveau de vie au sein des ménages agricoles est plus importante dans la région. La limite déterminant les 10 % de personnes avec le niveau de vie le moins élevé (1^{er} décile) est plus élevée au sein des ménages agricoles de la région (11 700 €) qu'en moyenne nationale (10 900 €). De l'autre côté de la distribution, le seuil déterminant les 10 % de personnes les plus aisées (9^e décile) est également plus élevé parmi les ménages agricoles de la région (51 700 €, contre 44 600 € en moyenne nationale). Les 10 % de personnes les plus aisées monétairement au sein des ménages agricoles ont donc un revenu plus de 4,4 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes, alors que ce rapport est de 4,1 dans l'Hexagone.

La part des personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire, à savoir à 60 % du niveau de vie médian (*définitions*), est moins élevée dans les ménages agricoles en Centre-Val de Loire

qu'en moyenne métropolitaine. En 2020, 13,3 % des personnes vivant dans un ménage agricole dans la région sont ainsi considérées comme pauvres alors que le taux de pauvreté monétaire des ménages agricoles est de 16,2 % dans l'ensemble métropolitain.

Au sein de la région, les ménages agricoles ont également des écarts de niveau de vie plus importants que l'ensemble des ménages. Ils ont un revenu médian plus élevé, 25 400 € contre 22 160 €, mais également un taux de pauvreté supérieur, 13,3 % contre 12,9 % pour la moyenne régionale.

Une pauvreté monétaire plus fréquente lorsque l'exploitant est le seul pourvoyeur de ressources

Un ménage agricole sur cinq est constitué d'un exploitant agricole seul, avec ses éventuelles personnes à charge. La pauvreté monétaire est beaucoup plus fréquente dans cette catégorie de ménages, où elle concerne plus d'une personne sur quatre (taux de pauvreté de 27,8 % contre 13,3 % tous ménages agricoles confondus). En moyenne nationale, la pauvreté monétaire touchant cette catégorie de ménages est encore plus importante : 33,6 %. Une personne sur dix y a ainsi un niveau de vie inférieur à 6 900 €. L'écart avec les plus hauts niveaux de vie est également plus marqué parmi cette population, puisqu'une personne sur dix a par ailleurs un niveau de vie au moins égal à 52 400 €, soit un rapport interdécile égal à 7,6 (contre 6,7 pour l'ensemble métropolitain). En moyenne, les revenus du patrimoine représentent une part plus importante du revenu disponible au sein de ces ménages (33 % du revenu disponible en moyenne contre 28 % tous ménages agricoles confondus), ce qui peut expliquer en partie cette plus grande dispersion.

² Un même ménage agricole compte dans autant de régions où il a des exploitations.

À l'inverse, la pauvreté monétaire est moins souvent présente parmi les ménages dont un des membres est non exploitant. Au sein de ces ménages, qui représentent plus de sept ménages sur dix, le taux de pauvreté (11,6 %) est en deçà du taux métropolitain (13,6 %) et du taux régional observé pour toute population agricole (13,3 %). Le rapport interdécile parmi ces ménages (égal à 4,1) est proche de l'ensemble de la population agricole (4,4), et leur niveau de vie médian est légèrement supérieur (25 800 €

contre 25 400 €). Ces ménages combinent des revenus salariés (ils sont plus de trois sur quatre à déclarer des traitements ou salaires), potentiellement plus stables que les bénéfices agricoles, et des revenus du patrimoine importants (26 % de leur revenu disponible en moyenne), pour aboutir à une situation d'ensemble comparable à celle du reste de la population. En présence d'un non exploitant, le risque de pauvreté monétaire est ainsi réduit, et les écarts de niveaux de vie sont moindres.

Plus de pauvreté pour les petites exploitations

En Centre-Val de Loire, les moyennes et grandes exploitations sont largement majoritaires, pesant respectivement 37 % et 25 %. Viennent ensuite les petites avec 21 % et les micros avec 17 %.

Le potentiel de production croissant avec la taille d'exploitation (*définitions*), le niveau de vie moyen suit logiquement la même tendance, passant de 28 700 € pour les

Tableau 2

Niveau de vie au sein des ménages agricoles en Centre-Val de Loire en 2020, selon le profil des personnes pourvoyeuses de ressources

Indicateur	Profil des pourvoyeurs de ressources du ménage			
	Un exploitant agricole seul	Plusieurs personnes, toutes exploitantes agricoles	Au moins une personne non exploitante	Ensemble des ménages agricoles
Part (%) de l'ensemble des ménages agricoles	20	9	71	100
Part (%) de l'ensemble des personnes	8	11	81	100
Niveau de vie (euro)	Moyen	27 800	31 900	31 500
	Premier décile D1	6 900	11 300	11 700
	Médian	20 600	25 400	25 400
	Neuvième décile D9	52 400	56 300	51 700
	Rapport interdécile D9 / D1	7,6	5,0	4,4
Part (%) des personnes sous le seuil de pauvreté monétaire	27,8	14,3	11,6	13,3
Contribution (%) au revenu disponible des bénéficiaires agricoles	50	61	31
	... des revenus du patrimoine	33	32	26
Part (%) des ménages percevant des traitements et salaires	28	48	76	64

Note : D1 et D9 sont les 1^{er} et 9^e déciles de la distribution des niveaux de vie ; 10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D1 ; 90 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D9.

Note de lecture : en Centre-Val de Loire en 2020, 20 % des ménages agricoles ont un unique pourvoyeur de ressources, exploitant agricole ; ils représentent 8 % des personnes vivant dans un ménage agricole ; les personnes de ces ménages ont un niveau de vie moyen de 27 800 € et 80 % d'entre elles ont un niveau de vie compris entre 6 900 € et 52 400 €, soit un rapport de 7,6 entre les deux valeurs ; 27,8 % d'entre elles sont sous le seuil de pauvreté monétaire ; les bénéficiaires agricoles représentent en moyenne 50 % du revenu disponible de ces ménages et les revenus du patrimoine 33 % ; 28 % d'entre eux déclarent des traitements et salaires.

Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles en Centre-Val de Loire, dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Tableau 3

Niveau de vie au sein des ménages agricoles en Centre-Val de Loire en 2020, selon la taille économique de l'exploitation

Indicateur	Taille économique de l'exploitation				Ensemble des ménages agricoles	
	Micro	Petite	Moyenne	Grande		
Part (%) de l'ensemble des ménages agricoles	17	21	37	25	100	
Part (%) de l'ensemble des personnes	14	20	38	28	100	
Niveau de vie (euro)	Moyen	28 700	29 500	31 200	36 000	31 500
	Premier décile D1	12 300	9 900	11 500	14 200	11 700
	Médian	23 400	23 100	25 500	30 000	25 400
	Neuvième décile D9	44 600	46 300	50 800	60 900	51 700
	Rapport interdécile D9 / D1	3,6	4,7	4,4	4,3	4,4
Part (%) des personnes sous le seuil de pauvreté monétaire	12,9	18,0	13,5	9,1	13,3	
Part (%) des agriculteurs déclarant des traitements, salaires	34	38	25	27	30
	... des pensions, retraites, rentes	51	13	9	7	16
Part (%) de la PBS totale (<i>définitions</i>)	1	8	35	56	100	
Part (%) de la superficie agricole utilisée (SAU) totale	3	14	47	36	100	
Âge moyen des exploitants (an)	60	51	50	49	52	

Note : D1 et D9 sont les 1^{er} et 9^e déciles de la distribution des niveaux de vie ; 10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D1 ; 90 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D9.

Note de lecture : en Centre-Val de Loire en 2020, 17 % des ménages agricoles gèrent une microexploitation ; ils représentent 14 % des personnes vivant dans un ménage agricole ; les personnes de ces ménages ont un niveau de vie moyen de 28 700 € et 80 % d'entre elles ont un niveau de vie compris entre 12 300 € et 44 600 €, soit un rapport de 3,6 entre les deux valeurs ; elles sont 12,9 % à se trouver sous le seuil de pauvreté monétaire ; 34 % des microexploitants déclarent des traitements ou salaires, contre 30 % pour l'ensemble des exploitants agricoles.

Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles en Centre-Val de Loire, dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

microexploitations à 36 000 € pour les grandes. Toutefois, le niveau de vie médian des petites exploitations (23 100 €) est inférieur à celui des microexploitations (23 400 €). Les niveaux de vie sont plus dispersés pour les petites exploitations que pour toutes les autres tailles. Les petites exploitations ont également le taux de pauvreté le plus important, 18 %, soit deux fois plus important que pour les grandes exploitations. En moyenne nationale, les dispersions sont plus faibles mais on retrouve les mêmes tendances avec une plus forte dispersion pour les petites exploitations.

Les gérants de microexploitations sont sensiblement plus âgés que les autres. Ils ont 60 ans en moyenne, contre 52 ans tous exploitants confondus. Ils sont ainsi plus nombreux à percevoir des pensions, retraites ou rentes (51 % d'entre eux contre 16 % en moyenne). Ils perçoivent également plus souvent que les autres des traitements ou salaires (34 % contre 30 %). L'activité sur les microexploitations se fait

donc souvent en complément d'un autre emploi, ou dans le cadre d'une poursuite de l'activité à un niveau très réduit, après avoir fait valoir ses droits à la retraite. La moyenne d'âge des microexploitants de la région étant de deux ans plus élevée qu'en moyenne nationale, la part touchant des pensions, retraites, rentes est également beaucoup plus importante qu'en moyenne nationale, où elle n'est que de 43 %.

Un niveau de vie moins important chez les éleveurs

Les niveaux de vie diffèrent selon les orientations technico-économiques des exploitations et sont globalement plus élevés pour les productions végétales. Ils sont plus importants pour les ménages d'exploitants viticoles (29 200 €), de production de fruits et autres cultures permanentes (28 100 €) et de grandes cultures (27 800 €). Les ménages agricoles orientés vers la production animale ont globalement des niveaux de vie plus modestes. En effet, les ménages dont l'exploitation est spécialisée en bovin viande (19 300 €) et ovins/

caprins/autres herbivores (20 900 €) ont un niveau de vie médian moins élevé que les autres. Néanmoins, les ménages d'exploitations orientées vers l'élevage de porcins et volailles font exception parmi les éleveurs avec un niveau de vie plus important (25 300 €).

Parmi les ménages agricoles, les 10 % des ménages les moins aisés ont un niveau de vie inférieur à 11 700 €. À l'inverse, il est supérieur à 51 700 euros chez les 10 % les plus aisés. Les exploitations orientées en maraîchage/horticulture se démarquent par une plus grande dispersion des revenus (écart interdécile de 5,9 contre 4,4 parmi l'ensemble des ménages agricoles de la région).

La proportion de personnes sous le seuil de pauvreté monétaire est proche de 20 % en bovins viande, en maraîchage/horticulture, en ovins/caprins/autres herbivores et en bovins mixtes. Les spécialisations avec les plus faibles taux de pauvreté sont la viticulture (9,4 %) et les grandes cultures (10,9 %).

Tableau 4

Niveau de vie au sein des ménages agricoles en Centre-Val de Loire en 2020, selon l'orientation technico-économique de l'exploitation

Orientation technico-économique (OTEX)	Niveau de vie en 2020 (euro)							Rapport interdécile D9 / D1	Taux (%) de pauvreté monétaire
	Part (%) de l'ensemble des ménages agricoles	Part (%) de l'ensemble des personnes	Moyen	1 ^{er} décile D1	Médian	9 ^e décile D9			
Grandes cultures	57	56	34 600	12 900	27 800	56 300	4,4	10,9	
Maraîchage, horticulture	3	3	29 300	9 500	22 700	55 800	5,9	20,4	
Viticulture	6	7	36 100	13 900	29 200	64 300	4,6	9,4	
Fruits, autres cultures permanentes	1	1	34 900	11 700	28 100	60 300	5,1	12,7	
Bovins lait	3	3	24 900	11 700	23 100	39 700	3,4	13,8	
Bovins viande	8	7	21 900	9 400	19 300	34 000	3,6	22,1	
Bovins mixte	1	1	21 800	9 200	19 900	33 900	3,7	18,9	
Ovins, caprins, autres herbivores	6	6	25 000	10 000	20 900	38 400	3,8	19,4	
Porcins, volailles	3	3	28 400	13 000	25 300	46 600	3,6	12,7	
Polyculture, polyélevage	11	11	26 200	11 000	22 800	42 200	3,8	16,1	
Ensemble des ménages agricoles	100	100	31 500	11 700	25 400	51 700	4,4	13,3	

Note : D1 et D9 sont les 1^{er} et 9^e déciles de la distribution des niveaux de vie ; 10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D1 ; 90 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D9.

Lecture : en Centre-Val de Loire en 2020, 57 % des ménages agricoles sont orientés vers les grandes cultures ; ils représentent 56 % des personnes vivant dans un ménage agricole ; les personnes de ces ménages ont un niveau de vie moyen de 34 600 euros et 80 % d'entre elles ont un niveau de vie compris entre 12 900 euros et 56 300 euros, soit un rapport de 4,4 entre les deux valeurs ; elles sont 10,9 % à se trouver sous le seuil de pauvreté monétaire.

Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles en Centre-Val de Loire, dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Un quart des exploitations³ ont un bénéfice agricole négatif ou nul

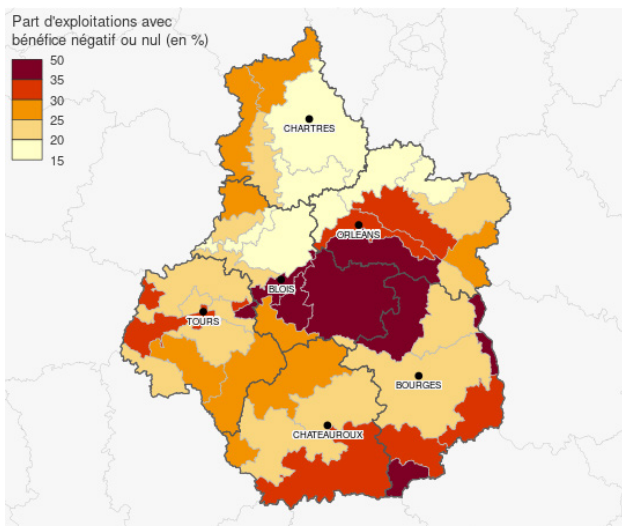
En 2020, 24 % des ménages mono-exploitation dont le siège est en Centre-Val de Loire ont une exploitation qui génère un bénéfice agricole négatif ou nul. Un bénéfice agricole négatif n'est pas obligatoirement le reflet d'une activité agricole déficitaire mais peut être lié à un emprunt, des dépenses exceptionnelles ou de l'optimisation fiscale et sociale par l'intermédiaire d'investissements, par exemple. Les revenus agricoles sont aussi par nature plus variables que les autres revenus d'activités. Ainsi, le niveau de bénéfice agricole dépend certes de facteurs structurels des exploitations, mais également de facteurs conjoncturels comme les variations des cours des matières premières, en amont comme en aval de la production.

Même si les bénéfices agricoles ne résument pas l'ensemble des revenus liés à l'activité agricole et encore moins l'ensemble des revenus des ménages, ceux qui ont une exploitation à bénéfice négatif ou nul connaissent plus de pauvreté. Ils ont un niveau de vie moyen plus élevé que ceux qui ont une exploitation à bénéfice positif (31 300 €, contre 30 600 €) mais un niveau de vie médian beaucoup plus faible (20 100 €, contre 26 200 €) et surtout un taux de pauvreté trois fois plus élevé (27,9 %, contre 9,4 %). La dispersion est ainsi plus importante avec un rapport entre les 10 % les plus aisés et les 10 % les moins aisés de 8, contre 3,7. Près d'un quart (24 %) des exploitations agricoles déficitaires ont un exploitant seul comme unique pourvoyeur de ressources, contre un cinquième pour les exploitations bénéficiaires. Mais dans ce premier cas, l'exploitant agricole perçoit plus souvent également des salaires (37 % contre 25 %). Quand l'exploitant est le seul pourvoyeur de ressources du ménage, le niveau de vie médian tombe à 16 900 € (avec un taux de pauvreté de 37,5 %) en cas de bénéfice agricole négatif ou nul, contre 22 000 € (avec un taux de pauvreté de 24,8 %) en cas de bénéfice positif.

Sur le champ des exploitations concernées, une exploitation pouvant être rattachée à plusieurs ménages, la part de bénéfice agricole négatif ou nul monte à plus de 25 %. Les régions agricoles qui ont les parts de déficit les plus importantes sont souvent celles qui ont également, quand ils sont positifs, les bénéfices agricoles médians les moins élevés. En effet, au centre, dans les régions de Sologne et du Val de Loire, où l'élevage est plus présent, les parts les plus importantes de déficit agricole coïncident avec les plus faibles bénéfices médians. L'inverse est également vrai puisque les régions de grandes cultures au nord, qui bénéficient de possibilités d'irrigation, ont les plus faibles parts de déficit et les bénéfices médians les plus élevés.

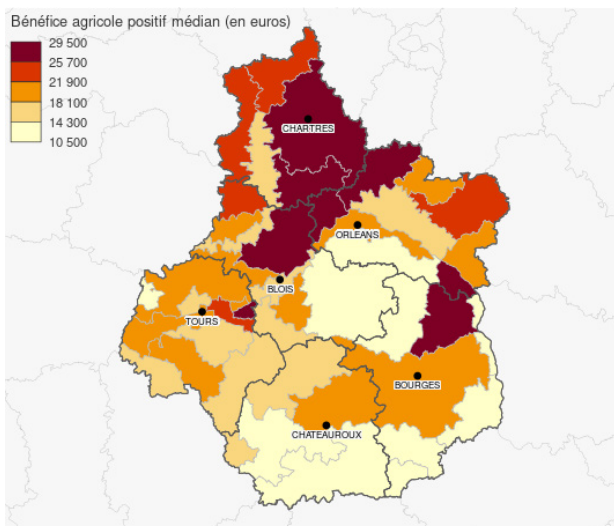
Carte 1

Part des exploitations avec bénéfice agricole négatif ou nul par région agricole en Centre-Val de Loire en 2020



Carte 2

Bénéfice agricole positif médian par région agricole en Centre-Val de Loire en 2020



Sources : © IGN - BD Carto ; Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Champ : exploitations des ménages mono-exploitation dont le siège est en Centre-Val de Loire.

Conception : DRAAF Centre-Val de Loire – décembre 2024.

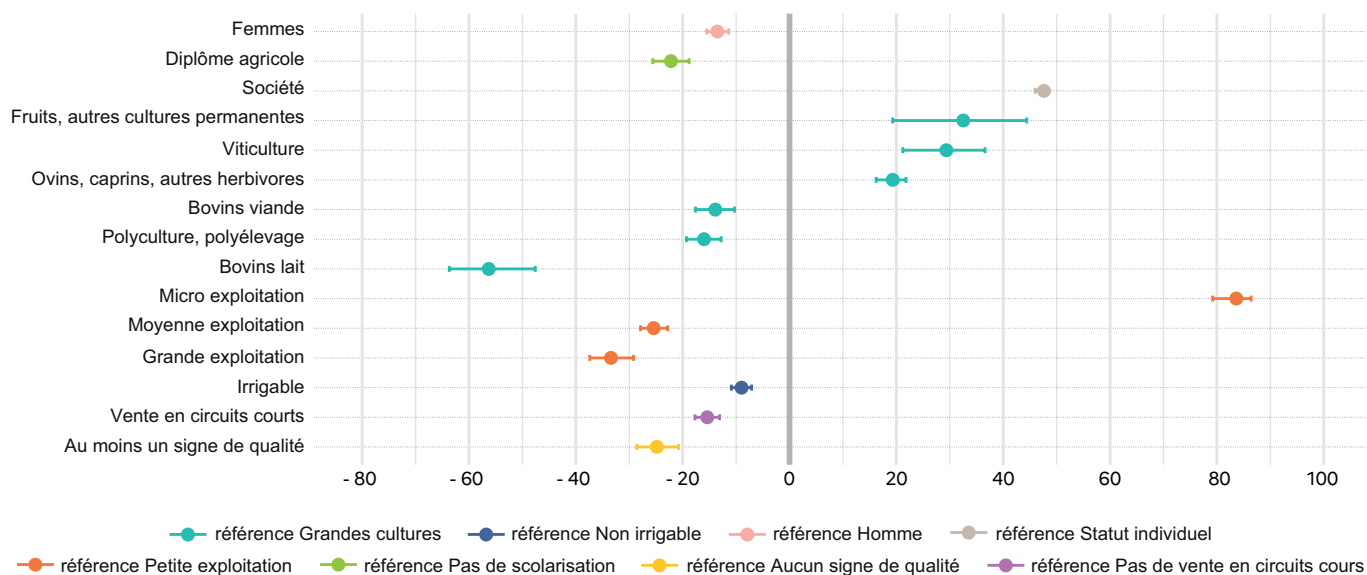
³ Champ restreint aux exploitations des ménages mono-exploitation dont le siège est en Centre-Val de Loire, soit environ 15 300 exploitations et 17 100 ménages (une exploitation peut être rattachée à plusieurs ménages).

Par rapport aux exploitations ayant un bénéfice positif, celles ayant un bénéfice négatif ou nul sont plus souvent en statut individuel (62 % contre 51 %) et ont en moyenne un chef plus âgé (57 ans contre 51 ans). Ce dernier a une ancienneté de première installation équivalente (22 ans), mais est plus souvent une cheffe (23 % contre 15 %) et est moins souvent diplômé du supérieur en filière agricole (15 % contre 20 %). Les exploitations en déficit ont également une SAU moyenne plus petite (76 ha contre 127 ha), sont plus souvent des micros ou petites exploitations (64 % contre 35 %), ont moins souvent des signes de qualité (19 % contre 22 %) mais une part équivalente de bio (7 %), vendent moins en circuits courts (19 % contre 22 %), externalisent moins (42 % contre 53 %) et diversifient moins (19 % contre 23 %) leurs activités, possèdent une part plus grande de leur SAU (52 % contre 36 % en moyenne) et ont moins souvent de capacités d'irrigation (20 % contre 30 %). En revanche la répartition entre productions végétales et productions animales est équivalente, seule l'OTEX polyculture, polyélevage est largement plus représentée parmi les exploitations avec bénéfices positifs que parmi celles avec bénéfices négatifs ou nuls (12 % contre 7 %).

Parmi les caractéristiques des exploitations issues du recensement agricole et retenues, seules certaines ont un effet significatif sur le risque d'avoir un déficit agricole par rapport à un bénéfice. Dans le contexte conjoncturel de l'année 2020, toutes choses égales par ailleurs⁴, le risque d'avoir un bénéfice négatif ou nul est plus élevé pour les exploitations sous forme sociétaire (par rapport au statut individuel) et augmente avec l'âge (+ 1,7 % de risque par année), les jeunes agriculteurs pouvant en effet bénéficier de la Dotation Jeune Agriculteur par exemple. À l'inverse, le fait d'avoir un diplôme agricole (par rapport au fait de n'avoir aucun diplôme) et l'antériorité de la première installation (- 1,2 % de risque en moins par année), apportant l'expérience et permettant d'avoir déjà amorti tout ou partie des gros investissements de départ, protègent du risque de déficit. Ce dernier diminue également avec le fait de disposer de terres irrigables, la production sous signes de qualité et la vente en circuits courts. La surface de l'exploitation agricole est bénéfique, le risque diminuant de 0,2 % pour chaque hectare de SAU supplémentaire, mais la part de cette dernière détenue en propriété est plutôt défavorable⁵ (+ 0,3 % de risque en plus par point de pourcentage). La dimension économique est également importante : par rapport à une petite exploitation, une micro a un risque beaucoup plus élevé alors qu'une moyenne, et encore plus une grande, a un risque beaucoup plus faible. Certaines OTEX ont également un effet significatif. Par rapport à la spécialisation en grandes cultures, les OTEX fruits/autres cultures permanentes, viticulture et ovins/caprins/autres herbivores ont plus de risques alors que les spécialisations bovins lait, polyculture/polyélevage et bovins viande ont un risque plus faible. Le risque diminue également lorsque le chef d'exploitation est une femme. Ainsi, la surreprésentation des femmes dans les exploitations avec bénéfice négatif ou nul provient de caractéristiques liées à leur activité. Elles ont par exemple moins d'ancienneté (17 ans en moyenne contre 23 pour les hommes), ont beaucoup moins de surface (69 ha en moyenne contre 123 ha pour les hommes), ont beaucoup plus souvent des micro exploitations (39 % contre seulement 17 % pour les hommes) et ont plus de deux fois plus souvent des exploitations spécialisées en ovins/caprins/autres herbivores ou en fruits/autres cultures permanentes.

Graphique 3

Effet des variables qualitatives significatives sur le risque d'avoir un bénéfice négatif ou nul en Centre-Val de Loire en 2020



Note de lecture : En Centre-Val de Loire en 2020, pour les exploitations ayant au moins un signe de qualité, et en supposant que toutes les autres variables explicatives retenues restent constantes, le risque d'avoir un bénéfice négatif ou nul est réduit de 25 % (intervalle de confiance à 95 % : entre - 21 % et - 29 %) par rapport aux exploitations n'ayant aucun signe de qualité.

Champ : exploitations des ménages mono-exploitation dont le siège est en Centre-Val de Loire.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

⁴ Les autres variables retenues sont fixées afin d'isoler l'effet de la variable d'intérêt.

⁵ L'augmentation de la part de SAU détenue en propriété est défavorable au bénéfice agricole mais se traduit par une hausse du revenu du patrimoine, traduisant le versement de fermages par la structure agricole au ménage agricole.

Sources

Les résultats présentés dans cette étude s'appuient sur les données du **recensement agricole 2020**. Celles-ci ont été enrichies avec les données fiscales de la DGFiP et le **Fichier localisé social et fiscal** (Filosofi) construit par l'Insee à partir de différentes sources de données, portant sur l'année 2020. Cet enrichissement inédit permet de mesurer le **niveau de vie** (*définitions*), ainsi que ses différentes composantes, des ménages fiscaux (hors collectivités et hors sans-domicile) dont au moins un membre est exploitant agricole au sens du recensement agricole.

Champ

Les ménages agricoles sont restreints :

- aux ménages dont le **revenu disponible** (*définitions*) est positif ou nul par souci d'homogénéité avec les publications sur le niveau de vie des ménages ;
 - au résultat de l'appariement entre le recensement agricole et les données fiscales et sociales (94 % d'exploitations enrichies de données fiscales et sociales en Centre-Val de Loire et 92 % en moyenne métropolitaine).
- La localisation retenue dans cette étude est celle des exploitations et ne correspond pas nécessairement au lieu de résidence. Ainsi, les ménages agricoles en Centre-Val de Loire correspondent aux ménages ayant au moins une exploitation dont le siège est dans la région. La localisation pour l'ensemble des ménages, non spécifiquement agricoles, correspond en revanche au lieu de résidence.

Définitions

Les **chefs d'exploitation**, ou **coexploitants** en cas de forme sociétaire, assurent la gestion courante des exploitations agricoles.

Les exploitants dégagent généralement de leur activité sur l'exploitation un revenu « mixte », rétribuant tout à la fois le travail qu'ils ont effectué et leur investissement en tant qu'entrepreneur. Ce revenu est ici identifié par les bénéfices, ou déficits, agricoles déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Les **bénéfices agricoles** des exploitants sont issus d'un résultat d'entreprise, mais sont considérés comme une approximation satisfaisante du revenu pour déterminer l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Leur nature diffère toutefois de celle des revenus d'activité d'un salarié et il convient donc d'interpréter avec prudence les comparaisons entre niveau de vie des exploitants agricoles (et des autres indépendants) avec ceux des salariés.

Par ailleurs, lorsque l'exploitation est sous forme sociétaire, son dirigeant peut ne pas percevoir de bénéfices agricoles (et inversement, une personne déclarant des bénéfices agricoles au titre de l'impôt sur le revenu n'est pas nécessairement impliquée dans la gestion de l'exploitation). Les revenus liés à l'activité agricole ne se réduisent donc pas aux seuls bénéfices agricoles. La mesure du niveau de vie des exploitants ne peut s'effectuer qu'en prenant en compte l'ensemble de leurs ressources monétaires, ainsi que celles des autres membres de leur ménage.

Les ménages dans cette étude sont à entendre au sens fiscal, c'est-à-dire les ménages constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Un **ménage** est dit **agricole** lorsqu'au moins un de ses membres est exploitant au sein d'une exploitation répertoriée dans le recensement agricole 2020.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC, avec par convention 1 UC pour la 1^{re} personne du ménage, 0,5 par personne de plus de 14 ans et 0,3 par personne plus jeune). Il permet ainsi de comparer les ménages entre eux, indépendamment du nombre de personnes qui les constituent. Le classement des niveaux de vie en ordre croissant permet de déterminer les valeurs qui partagent ces niveaux de vie en dix parties, **déciles**, d'effectifs égaux. Ainsi, le 1^{er} décile (noté D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des niveaux de vie, les 10 % les plus faibles, et au-dessus duquel se situent 90 % des niveaux de vie. Le 9^e décile (noté D9) correspond au niveau de vie au-dessous duquel se situent 90 % des niveaux de vie et au-dessus duquel se situent 10 % des niveaux de vie (les 10 % les plus élevés). Les **dixièmes** de niveaux de vie correspondent aux niveaux de vie moyens entre deux déciles. Par exemple, le 1^{er} dixième de niveau de vie correspond au niveau de vie moyen sous le 1^{er} décile et le 9^e dixième correspond au niveau de vie moyen compris entre les 8^e et 9^e déciles. Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salariés ou non) nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers sont constitués de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation, de la contribution sociale généralisée (CSG), de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et d'autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. La taxe foncière n'est pas prise en compte dans le calcul du revenu disponible car elle constitue selon les cas un impôt sur le capital, ou une charge déjà déduite des revenus fonciers.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre au sens de la pauvreté monétaire lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Il est fixé à 60 % du niveau de vie médian.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations agricoles. Elle permet de classer les exploitations en différentes **tailles économiques**. Sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 € par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 €, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 € et « grande » celles de plus de 250 000 € de PBS. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** (ou **orientation technicoéconomique, OTEX**). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Pour en savoir plus

Publication nationale

« [Niveau de vie des ménages agricoles en 2020 – La pauvreté monétaire, moins fréquente en présence de non-exploitants](#) », Agreste Primeur n°1, février 2024.

Publication du Centre-Val de Loire

« [Un ménage agricole sur sept vit sous le seuil de pauvreté en Centre-Val de Loire](#) », Insee Analyses n° 85, mai 2022

Publications des autres régions

« [Niveau de vie des ménages agricoles en 2020 – Les exploitants agricoles Occitans qui subviennent seuls aux besoins de leur ménage sont souvent en situation de pauvreté](#) », Agreste Études Occitanie n° 5, septembre 2024.

« [Revenus et niveau de vie des ménages agricoles normands en 2020 – Les revenus des ménages agricoles reflètent la grande diversité des agriculteurs](#) », Agreste Études Normandie n°17, août 2024.

« [Niveau de vie des ménages agricoles en 2020 - Une pauvreté monétaire des ménages agricoles plus importante à La Réunion](#) », Agreste Études La Réunion n°5, juillet 2024.

« [Niveau de vie des ménages agricoles en 2020 – Une pauvreté monétaire contenue mais de fortes inégalités](#) », Agreste Études Grand Est n° 3, juillet 2024.

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité administrative Coligny
131, rue du faubourg Banner
45042 Orléans Cedex 1
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Site : draaf-centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Virginie JORISSEN
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON
Rédactrice : Valérie DELAGRANGE
Composition : Florence FAURE
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2729-7209
© Agreste 2025